



HAL
open science

Licence professionnelle Animation et politique de la ville : responsable de structures et de projets

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Animation et politique de la ville : responsable de structures et de projets. 2014, Université Paris-Sud. hceres-02038493

HAL Id: hceres-02038493

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038493>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Animation et politique de la ville :
Responsable de structures et de
projets

de l'Université Paris-Sud

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris-Sud

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Animation et politique de la ville : responsable de structures et de projets

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-4 Activités sportives

Demande n° S3LP150008488

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : UFR STAPS d'Orsay.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

Les objectifs de la licence professionnelle *Animation et politique de la ville : responsable de structures et de projets* sont d'acquérir les compétences propres aux métiers de l'animation, de la politique de la ville et de l'économie sociale et solidaire en agissant par les aspects éducatifs du sport. Les connaissances scientifiques du domaine seront associées aux savoir-faire techniques de l'animation, de la gestion des ressources humaines et des structures. Des compétences de conception de projets à visée de prévention et d'insertion s'appuieront sur des compétences de maîtrise d'activités sportives et artistiques. Les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) sont utilisées comme des outils originaux et pertinents de l'intervention sociale. Les métiers correspondent à ceux exercés par des professionnels de niveau intermédiaire, voire cadres, tels que coordonnateur d'animateurs socio-sportifs de proximité, d'éducateur social à dominante sportive ou de la protection judiciaire de la jeunesse. Des métiers d'encadrement peuvent également être envisagés, dans des associations, dans des collectivités territoriales ou dans des organismes de formation.

La formation, ouverte en septembre 2004, est portée par l'UFR STAPS de l'Université Paris-Sud et est proposée en formation initiale à temps plein et en formation continue. Elle s'adresse à des étudiants de STAPS mais également des étudiants titulaires d'un DUT *Carrières sociales*, ainsi qu'à des salariés s'inscrivant dans le cadre de la formation continue. Cet accueil est soumis à la satisfaction d'un certain nombre de pré-requis dans les domaines de l'animation et des pratiques sportives. C'est une formation unique dans la région parisienne.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation répond à des besoins de niche. Elle est bien identifiée par les partenaires institutionnels de la politique de la ville. Elle permet aux structures publiques et privées chargées de faciliter l'insertion de personnes en difficulté de pouvoir disposer de techniciens et cadres formés et compétents au regard des publics rencontrés et des problématiques d'insertion voulues par les pouvoirs publics.

L'objectif de cette formation est d'offrir un cursus de formation alliant un bon niveau scientifique (connaissance des publics, des territoires et des politiques) mais également technique et technologique (savoirs et savoir-faire professionnels). Le programme pédagogique, d'un volume horaire de 370 heures, est construit autour de cinq unités d'enseignements (UE) académiques et de deux UE à caractère professionnel, le projet tuteuré et le stage en situation professionnelle. Les enseignements académiques correspondent aux compétences exigées pour l'exercice des métiers visés par la formation. Les contenus pédagogiques sont cohérents au regard des objectifs. Toutefois, l'articulation entre enseignements académiques et expérience professionnelle ne semble pas favorisée par la forme retenue pour l'organisation des stages. Le lien entre « théorie » et « pratique » gagnerait en crédibilité par une formation en réelle alternance. Le projet tuteuré, estimé à 200 heures, est structuré autour de la réalisation d'une œuvre collective, la conception, le montage et la réalisation d'un colloque professionnel dont l'intérêt est évident. On peut toutefois s'interroger sur la part de chacun des étudiants dans la conception du projet et donc, sur son aspect formateur pour chacun d'entre eux. Quant aux stages d'une durée de 12 semaines, la diversité des lieux d'accueil correspond aux objectifs et aux métiers visés par la formation.

Les modalités présentées de contrôle des connaissances des enseignements correspondent aux exigences de l'arrêté de licence professionnelle ainsi qu'aux modalités propres à l'Université Paris-Sud. Les étudiants salariés, les athlètes de haut niveau et de bon niveau, les étudiants en reprise d'études font l'objet de dispositions particulières, notamment par la mise à disposition de supports de cours *via* une plateforme numérique, par des suivis personnalisés et par des aménagements d'emplois du temps.

Cette formation présente une certaine attractivité, notamment auprès d'un public extérieur à l'UFR STAPS sensibilisé aux problématiques de l'animation. La sélection des candidats permet de retenir entre 40 et 80 % des candidatures avec une moyenne d'environ 50 %. Les critères du jury portent sur l'expérience professionnelle le cas échéant, la culture sportive, le projet professionnel, la disponibilité pour les cours et l'expérience associative des candidats. Le public est essentiellement composé d'étudiants en formation initiale classique avec peu d'inscrits en formation continue. Il n'y a pas d'inscrits en apprentissage ni en contrat de professionnalisation. Les effectifs sont stables tout au long de ces cinq années, la moyenne s'établissant à 15 étudiants.

Au niveau de l'insertion professionnelle, contrairement aux enquêtes nationales présentant un faible nombre de répondants, les enquêtes internes conduites au cours des dernières années, ont permis de disposer de données fiables. Sur un taux de répondants de 89 % pour les trois promotions de 2010 à 2012, le taux de diplômés en emploi est satisfaisant avec une valeur moyennée à 76 %. Les emplois occupés et listés dans l'enquête font apparaître une bonne adéquation entre les postes occupés et les emplois que la formation vise. Le taux de poursuites d'études monte à une valeur moyenne de 24 %, ce qui reste encore dans une limite acceptable.

Cette spécialité a été validée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation (CPNEF) des branches professionnelles de l'animation et du sport. L'implication des professionnels est très satisfaisante. Si le partenariat avec sept entreprises ou organisme paraît évident et fonctionnel, rien dans le dossier ne permet d'affirmer que des conventions de collaboration aient été établies. 13 professionnels, dont 1 PAST, interviennent dans la formation. Pour la grande majorité, ce sont des cadres dirigeants d'entreprises soit associatives, soit publiques. Les partenaires sont associés au fonctionnement de la formation par leur participation aux enseignements d'une part (246 heures d'enseignement, soit 47 % du volume horaire global), et d'autre part aux réunions semestrielles de l'équipe pédagogique ainsi qu'aux jurys. Ils peuvent également être associés à la sélection des candidats.



L'équipe de formation est organisée autour du responsable universitaire- Maître de conférences - et des deux responsables pédagogiques - Professeur certifié et PAST. Elle est plurielle mais on peut regretter la faible part des enseignants-chercheurs qui interviennent dans les enseignements pour un maximum de 36 heures, ce qui affaiblit le caractère académique de cette formation. Le pilotage s'appuie sur un comité qui se réunit au moins une fois par an et sur une évaluation des enseignements par les étudiants. Les difficultés de cette licence professionnelle semblent être identifiées ; ce qui permet de penser que des solutions seront trouvées en s'appuyant sur une analyse poussée des différents dispositifs d'évaluation mis en place.

- Points forts :
 - Formation unique sur toute la région Ile-de-France.
 - Collaborations bien établies avec des partenaires du secteur de l'animation par le sport et la culture, permettant la mise en place de contenus ciblés en lien étroits avec les compétences attendus par les différents milieux professionnels.
 - Bonne insertion professionnelle.
 - Format adapté aux besoins de recrutement.

- Points faibles :
 - Part faible des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.
 - Ouverture insuffisante aux contrats de professionnalisation et aux formations par l'apprentissage.
 - Organisation des stages ne permettant pas l'alternance souhaitable pour favoriser la liaison entre enseignements académiques et expérience professionnelle, liaison nécessaire à la construction de la compétence professionnelle.

- Recommandations pour l'établissement :

Les projets tuteurés devraient être davantage individualisés en rapport avec leur structure de stage.

La mise en place d'une alternance serait de nature à améliorer la compétence professionnelle.

Il est conseillé d'impliquer davantage d'enseignant chercheur dans le fonctionnement de cette licence professionnelle.



Observations de l'établissement

Le Président de l'Université

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
AERES
25 rue Vivienne
75002 Paris

Présidence
Bâtiment 300
91405 Orsay Cedex
Tel: 01.69.15.74.06
Fax: 01.69.15.61.03
president@u-psud.fr

Orsay, le 28 Avril 2014

Réf: 118/14/JB/CV/LS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'ensemble des évaluations que vous nous avez fait parvenir. Dès à présent, nous nous attachons à intégrer vos recommandations dans la nouvelle offre de formation en cours d'élaboration.

Veuillez trouver ci-joint les observations relatives aux évaluations de l'AERES sur l'ensemble des formations de Licence, Licence professionnelle et Master que l'université souhaite vous communiquer. Ces observations fournies par mention sont regroupées par type de diplômes (L, LP, M).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes très cordiales salutations.



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
Pr Jacques BIDJOUN
Président de l'Université Paris-Sud
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

LICENCE PROFESSIONNELLE ANIMATION ET POLITIQUE DE LA VILLE REPONSES A L'EVALUATION DE L'AERES

1. Observation de l'AERES :

p. 3 – « Elle [l'équipe de formation] est plurielle mais on peut regretter la faible part des enseignants-chercheurs qui interviennent dans les enseignements pour un maximum de 36 heures, ce qui affaiblit la caractère académique de la formation. »

p. 3 – Recommandations pour l'établissement « Il faudrait que l'université et la composante STAPS s'impliquent davantage dans le fonctionnement et le pilotage de cette licence professionnelle. »

Commentaire :

La Licence professionnelle Animation et politique de la ville constitue effectivement une niche ; ce n'est pas pour autant que l'UFR STAPS se désintéresse du fonctionnement ou du pilotage de cette formation.

- Si les enseignants-chercheurs assurent 36h d'enseignement, les enseignants PRAG et PRCE de l'UFR STAPS en assurent 240h, 190h de ces heures étant assurées par un enseignant second degré – chercheur associé à l'équipe SPOTS du laboratoire CIAMS de l'UFR STAPS depuis 2007, et auparavant chercheur associé auprès du laboratoire CEMIS-CRAPS (EA 2131) de l'université de Caen Basse-Normandie de 1999 à 2007. A noter que le nombre non négligeable de publications d'ouvrages collectifs, d'actes de colloques, d'articles dans des revues avec comité de lecture, de rapports d'étude, de communications dans des colloques internationaux ou nationaux avec comité scientifique...
- L'équipe de direction de l'UFR STAPS représentée par son directeur adjoint chargé des formations est régulièrement présente aux différentes réunions du comité de pilotage, de bilan/perfectionnement de cette formation.
- Enfin, quand les différentes formations ont été questionnées pour décider de leur renouvellement ou de leur fermeture dans le cadre du potentiel budgétaire de formation alloué par l'université, la demande de renouvellement a été validée à l'unanimité par les élus du conseil des formations et du conseil d'UFR au regard de sa cible professionnelle, de son attractivité et de l'équilibre général de l'offre de formation de l'UFR STAPS.

2. Observation de l'AERES :

p. 2 – « Si le partenariat avec sept entreprises ou organismes paraît évident et fonctionnel, rien ne permet d'affirmer que des conventions de collaboration aient été établies. »

Commentaire :

Les collaborations sont effectives et les conventions de collaboration avec ces partenaires professionnels sont en cours d'élaboration ou de finalisation avec notamment :

- le Plus Petit Cirque du Monde (et le Réseau européen de cirque social Caravan) ;
- l'ANDIIS (association nationale des directeurs de services des sports) ;
- l'APELS (Agence Pour l'Education par Le Sport) ;
- la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du travail) ;
- l'UCPA (Union sportive des centres de Plein Air) ;
- l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique) ;
- la Fédération régionale des MJC en Ile de France, etc.